



## ARRÊTÉ MUNICIPAL

Le Maire de Mont-Arance-Gouze-Lendresse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-21,

Considérant qu'en raison du Marché de Noël se déroulant le samedi 03 décembre 2022 organisé par le Foyer Rural de Mont,

### A R R Ê T É

**Article 1** - Le Maire interdit la circulation sur la place de la Mairie du vendredi 02 décembre à 17h00 au lundi 05 décembre 2022 au matin à l'occasion du marché de Noël.

**Article 2** - Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché à la mairie et sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Madame la Présidente du Foyer Rural de Mont

Fait à Mont le 28 novembre 2022,  
Le Maire,

Jacques CLAVÉ

Envoyé en préfecture le 30/11/2022

Reçu en préfecture le 30/11/2022

Publié le

ID : 064-216403964-20221130-106\_2022-AR